



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 13 novembre 2018

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 17/18 : Budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 13 novembre dernier, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2019 et, conformément au Règlement du Conseil général, ce document a été soumis à la commission concernée pour étude et rapport.

I. Préambule

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer et l'année 2019 ne déroge pas à la règle.

Sur les Fr. 2'614'650.00 de dépenses budgétées, la Commune ne maîtrise qu'une petite partie de cette somme, la plus grande part étant imposée (péréquation cantonale, RPT, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc...).

Votre Municipalité a néanmoins élaboré ce budget au plus proche des pronostics et selon les informations à disposition au moment de sa préparation.

Le budget 2019 est déficitaire de Fr. 104'390.00 contre Fr. 141'810.00 l'année dernière. Cette perte peut être financée par la trésorerie courante sans avoir recours à un emprunt car, à ce jour, nous avons suffisamment de liquidités rapidement réalisables.

Il comprend, outre les mouvements habituels, les quelques écarts importants résumés dans l'annexe jointe à ce préavis.

La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la Commune et à préserver les biens communaux dans un bon état.

II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2019 s'élèvent à Fr. 2'510'260.00 contre Fr. 2'294'370.00 au budget 2018. Soit environ 9.1 % plus élevée.

Les charges totalisent quant à elles Fr. 2'614'650.00 contre Fr. 2'436'180.00 budgétisées pour 2018, soit 7.3 % plus élevée.

III. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 17/18 : budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019 ;
- entendu le rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019 est adopté tel que présenté.

DECHARGE

la commission ad hoc de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



Y. Vaudroz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2018.

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer